

# Une analyse sensible aux traumatismes des politiques pour les enfants et adolescent·e·s de l'Ontario

Cette fiche d'information sur les politiques fait partie d'une série créée par les membres du comité Analyse des Pratiques et des Politiques au sein du Consortium canadien sur le trauma chez les enfants et les adolescents (CCTEA). Ce projet est l'un des sept projets dirigés par le CCTEA. Nous examinons comment les soins sensibles aux traumatismes se reflètent dans les politiques et les pratiques à travers le Canada.

## À propos du CCTEA

Le CCTEA est un partenariat qui rassemble plus de 100 membres, incluant des chercheur·euse·s, des professionnel·le·s, et des organisations provenant des différents secteurs des services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille. Ensemble, nous travaillons à améliorer les réponses sociales quant aux traumatismes chez les enfants et les jeunes, compte tenu du fait que 34,4 % des adultes canadien·e·s déclarent avoir subi des abus à l'enfance.<sup>1</sup>

Afin d'atteindre cet objectif, nous avons créé cette fiche d'information sur les politiques, et ce, dans le but de :

- 1) **Cartographier les politiques** qui ont été élaborées pour protéger les enfants et les adolescent·e·s et soutenir leur bien-être dans la province de l'Ontario, au Canada
- 2) **Examiner si ces politiques** reflètent les principes en matière de soins sensibles aux traumatismes

À travers ces objectifs, nous espérons que ce document aidera les décideur·euse·s politiques à tirer profit des avantages de la législation actuelle et à identifier les possibilités de renforcer les approches sensibles aux traumatismes, tout en aidant les professionnel·le·s, les défenseur·e·s des droits et les chercheur·euse·s à mieux comprendre le contexte législatif et à suivre les progrès réalisés au fil du temps.

## Alors, pourquoi une approche sensible aux traumatismes est importante dans les politiques?

Une approche sensible aux traumatismes consiste à élaborer des politiques qui reflètent une compréhension des traumatismes et de leurs répercussions. L'exposition à des expériences traumatiques (p. ex., maltraitance, négligence, dysfonctionnement familial et/ou violence) est liée à des difficultés dans la régulation émotionnelle, le développement cérébral et les capacités socio-relationnelles.<sup>2,3,4</sup> Ces répercussions sont souvent cumulatives, le risque augmentant à chaque expérience. L'impact des traumatismes n'est pas seulement personnel, mais aussi économique. Selon les estimations les plus récentes, le coût annuel des abus à l'enfance au Canada s'élève à environ 23 milliards de dollars.<sup>5</sup>

Cette approche est importante, car **les enfants et les adolescent·e·s les plus touché·e·s par les traumatismes sont souvent ceux-celles que ces politiques visent à protéger**. Considérer les politiques sous une perspective sensible aux traumatismes nous aide à limiter les risques de préjudice supplémentaire et plutôt à favoriser la sécurité et le bien-être à long terme. Il s'agit d'une approche à la fois bienveillante et rentable en matière d'élaboration des politiques.

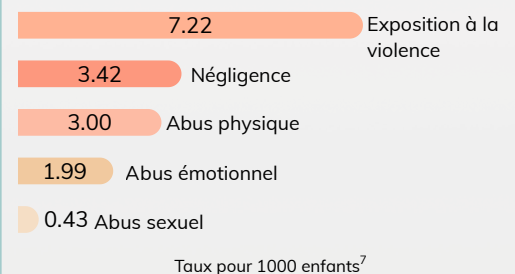


**Les soins sensibles aux traumatismes** constituent une approche utilisée dans les services, les politiques et les lieux de travail à tous les niveaux des gouvernements et des organismes depuis le début des années 2000, avec une adoption croissante dans l'ensemble des secteurs au cours de la dernière décennie. Ils permettent de s'assurer que les enfants, les jeunes et les professionnel·le·s qui les soutiennent et qui ont subi des traumatismes se sentent en sécurité, soutenu·e·s et ne soient pas à nouveau traumatisé·e·s.



En 2021, 2 750 014 enfants (âgés de 0 à 17 ans) vivaient en Ontario<sup>6</sup>

### Investigations selon les types de maltraitance en Ontario (2018)



Pour 1 000 enfants en Ontario, il y a :

2,72

vivant hors de leur foyer en 2022 (p.ex., familles d'accueil, famille de proximité, foyers de groupe)<sup>6</sup>

# Que sont les politiques et pourquoi sont-elles importantes ?

Les politiques sont des règles ou des plans qui guident la façon dont les choses sont faites. Elles existent aux différents niveaux du gouvernement et dans les organismes. Les politiques provinciales et territoriales sont particulièrement importantes, car elles influencent la manière dont les services (p.ex., santé, éducation, protection de la jeunesse, etc.) sont financés, organisés et offerts.

En Ontario, plusieurs politiques commencent sous forme de projets de loi et suivent le processus illustré à droite.

Pour plus d'informations sur la manière dont les politiques sont transposées en lois en Ontario, [cliquez ici](#).

## Méthodologie

- 1 Nous avons examiné le registre des lois de l'Ontario et lu le préambule de chacune d'entre elles.
- 2 Les lois ont été incluses si leur objectif était pertinent pour le bien-être ou la protection des enfants ou des jeunes, tel que défini dans la [Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant](#).<sup>8</sup>
  - Cette convention stipule que les enfants (0 à 18 ans) ont des droits fondamentaux, comme le droit à la santé, à l'éducation et à la protection contre tout danger. Ces droits sont tous aussi importants les uns que les autres et le Canada a la responsabilité de les respecter en tout temps. Ces droits sont souvent interconnectés et, par conséquent, ces politiques peuvent toucher plusieurs droits à la fois (p.ex., l'intérêt supérieur de l'enfant est explicitement mentionné dans plusieurs lois).
- 3 Nous avons recherché dans chaque loi incluse toute mention de traumatismes et de soins sensibles aux traumatismes ainsi que tout terme lié aux principes clés des soins sensibles aux traumatismes, tels que décrits par la Substance Abuse and Mental Health Services Administration.<sup>9</sup> Pour obtenir la liste de tous les termes exacts utilisés, cliquez [ici](#).
  - Les principes liés aux soins sensibles aux traumatismes sont les suivants :
    - Sécurité
    - Collaboration et mutualité
    - Confiance et transparence
    - Autonomisation, voix et choix
    - Enjeux culturels, historiques ou liés au genre
    - Soutien par les pairs

Il existe certaines **limites** dont il est important de prendre en considération lors de la lecture de cette fiche d'information

- Nous proposons un aperçu actuel des lois en vigueur jusqu'au **27 mai 2026**. Puisque les lois évoluent au fil du temps, il convient d'interpréter cette fiche avec prudence à une date ultérieure.
- Même si les lois n'utilisent pas spécifiquement les termes recherchés, elles peuvent soutenir les principes qui reflètent les soins sensibles aux traumatismes.



### Projets de loi

Un projet de loi représente une ébauche d'une nouvelle loi ou une proposition de modification d'une loi existante. Il est présenté aux législateur-trice-s afin d'en discuter et d'en débattre.



### Lois

Lorsqu'un projet de loi est approuvé, il devient une loi. Les lois sont des projets de loi acceptés et adoptés par le gouvernement, ce qui les transforme en lois officielles.




### Lignes directrices de pratique

Bien que les lignes directrices de pratique ne soient pas des lois, elles constituent des outils importants, car elles orientent la manière dont les lois sont mises en pratique.




# Cartographier les lois existantes en Ontario



Droits NU	Nom de la loi (année) 	Description de la loi
Intérêt supérieur de l'enfant	<u>Loi visant à soutenir l'avenir des enfants</u> (2024)	Cette loi renforce la protection des enfants placés en institution en améliorant les enquêtes, en renforçant les règles applicables aux prestataires de services et en protégeant les données personnelles. Elle confère au gouvernement des pouvoirs accrus pour contrôler les services et contribuer à la sécurité des enfants. <sup>10</sup>
Enfants adoptés	<u>Loi sur l'adoption internationale</u> (1998)	Cette loi stipule que les enfants (moins de 18 ans) ne peuvent être adoptés à l'étranger que si l'adoption respecte des règles strictes et est approuvée, tout en garantissant l'intérêt supérieur de l'enfant. <sup>11</sup>
Enfants en situation de handicap	<u>Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</u> (2005)	Cette loi vise à protéger les droits de toutes les personnes en situation de handicap en favorisant leur pleine participation à la vie sociale. En ce qui concerne les enfants, cette loi impose aux pouvoirs publics de dialoguer avec les établissements scolaires sur les questions d'accessibilité. <sup>12</sup>
	<u>Loi sur le programme ontarien de soutien aux personnes handicapées</u> (1997)	Cette loi vient en aide aux personnes en situation de handicap, y compris les enfants et les jeunes, en leur accordant une aide financière et un soutien à l'emploi ainsi qu'à leurs familles. <sup>13</sup>
Santé, eau, alimentation, environnement	<u>Loi sur la santé mentale</u> (1990)	Cette loi stipule que les enfants souffrant de troubles mentaux ont le droit de bénéficier d'un traitement lorsqu'ils-elles en ont besoin. Elle prévoit également que les patient-e-s âgé-e-s de 12 à 16 ans peuvent demander à une commission de révision de vérifier s'il est toujours nécessaire qu'ils-elles restent dans un établissement psychiatrique. <sup>14</sup>
	<u>Loi sur la réduction au minimum de l'utilisation de la contention sur les malades</u> (2001)	Cette loi stipule que les hôpitaux ne peuvent pas immobiliser, confiner ou surveiller les patient-e-s, y compris les mineur-e-s, sauf si cela est autorisé par la loi et nécessaire pour des raisons de sécurité ou de soins. <sup>15</sup>
Absence de discrimination	<u>Loi contre le racisme</u> (2017)	Cette loi stipule que les services publics doivent identifier et éliminer le racisme systémique susceptible de toucher tant les mineur-e-s que les adultes. <sup>16</sup> Elle prévoit également la nécessité de mettre en place un cadre d'évaluation de l'impact antiraciste (ARIA). <sup>17</sup> 
	<u>Code des droits de la personne</u> (1990)	Cette loi stipule que chacun-e doit être protégé-e contre la discrimination (école, logement, services, emploi). Les parents peuvent déposer une plainte relative aux droits de l'homme au nom d'un-e enfant (moins de 18 ans). <sup>18</sup>

# Cartographier les lois existantes en Ontario



Droits NU	Nom de la loi (année) 	Description de la loi
Prévention de la vente et de la traite	<u>Loi sur la stratégie de lutte contre la traite des personnes</u> (2021)	Cette loi stipule que le gouvernement doit mettre en place un plan visant à mettre fin à la traite des êtres humains et à venir en aide aux personnes qui en ont été victimes. Ce plan doit protéger les enfants, qui sont particulièrement exposés au risque d'être victimes de la traite et s'attaquer aux causes profondes de ce fléau. <sup>19</sup>
	<u>Loi sur la prévention de la traite de personnes et les recours en la matière</u> (2017)	Cette loi prévoit que les adultes et les mineur-e-s (moins de 18 ans) victimes de la traite des êtres humains peuvent bénéficier de mesures de protection telles que des ordonnances restrictives, des recours civils et l'annulation des dettes accumulées sous contrainte. <sup>20</sup>
Protection contre les drogues	<u>Loi sur le contrôle du cannabis</u> (2017)	Cette loi protège les jeunes (moins de 19 ans) contre la consommation de cannabis. Elle permet également à la police d'orienter les jeunes vers des programmes éducatifs ou de prévention adaptés à leur culture plutôt que de les poursuivre en justice. <sup>21</sup>
Protection contre le travail	<u>Loi sur la protection des enfants artistes</u> (2015).	Cette loi stipule que les enfants (moins de 18 ans) travaillant dans le secteur du divertissement doivent bénéficier d'une protection adéquate et que leur éducation et leurs revenus doivent être préservés. Elle définit également des règles concernant leurs conditions de travail et leur encadrement. <sup>22</sup>
Protection contre les violences sexuelles	<u>Loi Christopher de 2000 sur le registre des délinquants sexuels</u> (2000)	La loi vise à protéger le public, y compris les mineur-e-s, en mettant en place un registre des délinquant-e-s sexuel-le-s qui permet à la police de surveiller les déplacements de ces personnes, tant en ligne qu'en personne, et de renforcer la sécurité de la communauté. <sup>23</sup>
	<u>Loi Erin de 2024 sur la prévention et le signalement des mauvais traitements d'ordre sexuel à l'égard des enfants</u> (2024)	La présente loi modifie la loi sur l'éducation et impose aux établissements scolaires d'apprendre aux enfants à reconnaître les abus sexuels et à les signaler. Ceux-ci doivent également fournir aux parents, aux enseignant-e-s et au personnel des informations et un soutien afin de contribuer à la protection des enfants. <sup>24</sup>
	<u>Loi sur les renseignements relatifs au contenu des films</u> (2020)	Cette loi interdit la projection, la vente ou la location de films pornographiques aux mineurs (moins de 18 ans). <sup>25</sup>

# Cartographier les lois existantes en Ontario



Droits NU	Nom de la loi (année) 	Description de la loi
Protection contre la violence	<u>Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille</u> (2017)	Cette loi s'applique spécifiquement aux enfants (moins de 18 ans) et porte sur la protection de l'enfance, la justice pour les jeunes, l'adoption et les services à la famille. Son objectif principal est de promouvoir la sécurité, le bien-être et l'intérêt supérieur des enfants. <sup>26</sup> L'Agence de la santé publique du Canada met en avant les informations essentielles concernant cette loi <u>ici</u> . <sup>27</sup> 
Responsabilités des parents	<u>Loi portant la réforme du droit de l'enfance</u> (1990)	Cette loi stipule que les enfants ont droit à des soins et à une protection qui servent leur intérêt supérieur. Elle permet de déterminer la filiation et les modalités de garde. <sup>28</sup>
	<u>Loi sur le droit de la famille</u> (1990)	Cette loi stipule que les enfants et les jeunes ont droit à une aide financière de la part de leurs parents ou tuteur-trice-s. Elle contribue également à protéger leur bien-être en cas de séparation familiale ou de litiges juridiques. <sup>29</sup>
	<u>Loi sur la Convention sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille</u> (2023)	Cette loi stipule que les pays doivent coopérer pour aider les enfants (moins de 21 ans) à percevoir une pension alimentaire et des prestations familiales de la part de leurs parents, même lorsque ceux-ci résident dans des pays différents. <sup>30</sup>
Soutien social et économique	<u>Loi sur les services sociaux dispensés aux Indiens</u> (1990)	Cette loi stipule que les enfants et les familles autochtones ont un accès égal à l'aide sociale et aux services sociaux. <sup>31</sup>
	<u>Loi sur la subvention équivalant à la prestation ontarienne pour enfants</u> (2009)	Cette loi prévoit que les enfants (moins de 18 ans) pris en charge par les services publics (p.ex., la Société d'aide à l'enfance) peuvent bénéficier d'une aide financière destinée à subvenir à leurs besoins. <sup>32</sup>
	<u>Loi sur la réduction de la pauvreté</u> (2009)	Cette loi stipule que le gouvernement doit fixer des objectifs, suivre les progrès réalisés et rendre compte des mesures prises pour réduire la pauvreté chez les enfants et les familles. Elle vise principalement à offrir de meilleures perspectives aux enfants et aux jeunes grâce à l'éducation et à des programmes de soutien. <sup>33</sup>
Rétablissement et réintégration	<u>Charte de 1995 des droits des victimes d'infractions criminelles</u> (1995)	Cette loi stipule que les victimes d'actes criminels, y compris les enfants, doivent être traitées avec bienveillance, équité et respect par le système judiciaire. Elle précise également que les enfants ont le droit d'être informés de l'évolution de leur affaire, des dates d'audience, des mesures de protection de leur sécurité et des dernières informations concernant la personne accusée de leur avoir fait du mal. <sup>34</sup>

# Analyse sensible aux traumatismes

Le tableau ci-dessous illustre comment les lois de l'Ontario soutiennent les six principes clés des soins sensibles aux traumatismes, tels que la sécurité, l'autonomisation et la confiance.

## Comment interpréter le tableau :

- ✓ signifie que la loi contient au moins un terme clé lié au principe
- X signifie qu'aucun terme clé lié au principe n'apparaît
- Les couleurs indiquent la fréquence à laquelle ces termes clés apparaissent dans la loi

■ Plus de 10x ■ Moins de 10x ■ Jamais

Loi	Principes liés aux soins sensibles aux traumatismes					
	Sécurité	Autonomisation voix et choix	Collaboration et mutualité	Enjeux culturels, historiques ou liés au genre	Confiance et transparence	Soutien par les pairs
Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario	✓	✓	X	✓	X	X
Loi sur la stratégie de lutte contre la traite des personnes	✓	✓	✓	✓	X	X
Loi contre le racisme	✓	✓	X	✓	X	X
Loi sur le contrôle du cannabis	✓	✓	X	✓	X	X
Loi portant la réforme du droit de l'enfance	✓	✓	✓	✓	X	X
Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille	✓	✓	✓	✓	✓	X
Loi Christopher de 2000 sur le registre des délinquants sexuels	✓	X	✓	X	X	X
Loi Erin de 2024 sur la prévention et le signalement des mauvais traitements d'ordre sexuel à l'égard des enfants	✓	X	X	X	✓	X
Loi sur le droit de la famille	✓	✓	✓	X	X	X
Loi sur les renseignements relatifs au contenu des films	✓	X	X	✓	X	X
Code des droits de la personne	✓	✓	X	✓	X	X
Loi sur les services sociaux dispensés aux Indiens	X	✓	X	X	X	X
Loi sur l'adoption internationale	✓	✓	X	✓	✓	X
Loi sur la Convention sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille	✓	✓	X	✓	X	X
Loi sur la santé mentale	✓	✓	X	X	✓	X
Loi sur la subvention équivalant à la prestation ontarienne pour enfants	X	X	X	X	X	X
Loi sur le programme ontarien de soutien aux personnes handicapées	✓	X	X	X	✓	X
Loi sur la réduction au minimum de l'utilisation de la contention sur les malades	✓	X	X	X	X	X
Loi sur la réduction de la pauvreté	X	✓	X	✓	X	X
Loi sur la prévention de la traite de personnes et les recours en la matière	✓	✓	X	X	✓	X
Loi sur la protection des enfants artistes	✓	✓	X	X	X	X
Loi visant à soutenir l'avenir des enfants	✓	✓	X	X	X	X
Charte de 1995 des droits des victimes d'infractions criminelles	✓	✓	X	✓	✓	X

**1**  
LOI

mentionne le **trauma**

**1**  
LOI

mentionne **les soins sensibles aux traumatismes**

Bien que de nombreuses lois aient été créées pour soutenir les enfants et les jeunes les plus touché-e-s par les traumatismes, **une seule** mentionne explicitement les traumatismes et les soins sensibles aux traumatismes, soit la loi sur la stratégie de lutte contre la traite des personnes (2021).<sup>19</sup>

# Qu'est-ce qui influence le contenu et la mise en place des politiques ?

## Projets de loi provinciaux

Les projets de loi, lorsqu'ils sont adoptés, peuvent entraîner des modifications aux lois existantes. Par conséquent, les lois évoluent constamment avec des modifications visant à supprimer ou à ajouter de nouvelles définitions, clauses et sections. Par exemple, depuis juin 2024, la loi visant à soutenir l'avenir des enfants<sup>10</sup> renforce la protection et le soutien apportés aux enfants et aux jeunes pris en charge, notamment en introduisant de nouvelles infractions et en élargissant les droits et le contrôle dont bénéficient les enfants en vertu de la loi. Cela a entraîné, à son tour, des modifications de la loi sur services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille.<sup>26</sup>

## Lignes directrices de pratique provinciales

Contrairement aux projets de loi, les lignes directrices de pratique, telles que les cadres stratégiques ou les plans d'action, ne modifient pas les lois existantes. Elles servent plutôt de passerelle entre la politique et la pratique, en montrant aux professionnel-le-s comment appliquer une loi dans leur travail. Bien que cette série n'ait pas étudié ce type de documents, il est possible que le trauma et les soins sensibles aux traumatismes y soient mentionnés plus explicitement que dans la législation. Il peut également y avoir des variations dans la manière dont les professionnel-le-s utilisent les lois dans la pratique.

### Les exemples de lignes directrices de pratique en Ontario incluent :

Le Cadre quant aux Normes de la protection de l'enfance en Ontario qui aide les intervenant-e-s à appliquer la Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille.<sup>26</sup>

Le Practical Guide to Mental Health and the Law (\*Guide pratique sur la santé mentale et le droit) guide les intervenant-e-s à appliquer la Loi sur la santé mentale.<sup>14</sup>

## Politiques fédérales

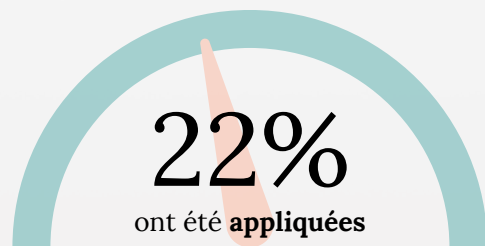
Il est possible que certaines politiques adoptées par le gouvernement canadien aient une incidence sur la législation provinciale. Par exemple, la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis, est entrée en vigueur en janvier 2020.<sup>35</sup>

Cette loi a une incidence sur les politiques de protection de la jeunesse de l'Ontario en transférant l'autorité légale de la province aux communautés autochtones.

En vertu de cette loi, si un organisme gouvernemental autochtone élabore ses propres lois en matière de protection de l'enfance, celles-ci prévaudront sur les lois provinciales.

Cliquez [ici](#) pour suivre l'avancement des démarches.

En date du 28 avril 2026, le ministre des Services aux Autochtones a reçu **vingt-deux avis d'intention** de la part d'organismes autochtones de l'Ontario visant à exercer leur autorité législative sur les services à l'enfance et à la famille. Parmi ces vingt-deux avis :



Voici un exemple d'une loi relative aux services à l'enfance et à la famille autochtones qui a été appliquée en Ontario :

- Zaag'idiwin<sup>36</sup>
- Nigig Nibi Ki-win<sup>37</sup>

\*Le nom de cette ligne directrice de pratique a été traduit par le Consortium canadien sur le trauma chez les enfants et adolescents et ne fait pas office de nom officiel.

# RÉFÉRENCES

- <sup>1</sup> Afifi TO, McCarthy JA, Osorio A, MacGowan L, Taillieu TL, Stewart-Tufescu A, et al. Child abuse prevalence estimates in Canada; comparisons of nationally representative data from 2012 to 2022: a population-based study. *Lancet Regional Health - Americas*. 2025;45: <https://doi.org/10.1016/j.lana.2025.101072>
- <sup>2</sup> Lyons S, Whyte K, Stephens R, Townsend H. *Developmental Trauma Close Up* [Internet]. 2020 [cited 2026 May 29]. Disponible au <https://beaconhouse.org.uk/wp-content/uploads/2020/02/Developmental-Trauma-Close-Up-Revised-Jan-2020.pdf>
- <sup>3</sup> Perry B. Child maltreatment: A neurodevelopmental perspective on the role of trauma and neglect in psychopathology. Dans : *Child and Adolescent Psychopathology*. John Wiley & Sons; 2008. p. 93-129.
- <sup>4</sup> Abrams Z. Improved treatment for developmental trauma: a growing body of research is leading many psychologists to call for the inclusion of complex childhood trauma in various classification systems. *American Psychological Association*. 2021;52(5). Disponible au <https://www.apa.org/monitor/2021/07/ce-corner-developmental-trauma>.
- <sup>5</sup> Hollis A. Economic commentary on Raising Canada: A case for investing in children [Internet]. 2018 [cité le 29 mai 2026]. Disponible au <https://obrieniph.ucalgary.ca/sites/default/files/2019-08/RaisingCanadaEcoReport-AHPRF.pdf>
- <sup>6</sup> Pollock N, Ouédraogo A, Trocmé N, Hovdestad W, Miskie A, Crompton L, et al. Original quantitative research – rates of out-of-home care among children in Canada: an analysis of national administrative child welfare data. *Health Promotion and Chronic Disease Prevention in Canada*. 2024;44(4). <https://doi.org/10.24095/hpcdp.44.4.02>.
- <sup>7</sup> Fallon B, Filippelli J, Lefebvre R, Joh-Carnella N, Trocmé N, Black T, et al. *Ontario Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect-2018 (OIS-2018)*. Toronto (ON): Child Welfare Research Portal; 2020. Disponible au <https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/Ontario%20Incidence%20Study%20of%20Reported%20Child%20Abuse%20and%20Neglect%202018.pdf>
- <sup>8</sup> Assemblée générale des Nations Unies. *Convention relative aux droits de l'enfant* [Internet]. 1989 [cité le 29 mai 2026]. Disponible au <https://www.unicef.org/fr/convention-droits-enfant/convention-droits-version-enfants>
- <sup>9</sup> Substance Abuse and Mental Health Services Administration. *SAMHSA's concept of trauma and guidance for a trauma-informed approach* [Internet]. 2014 [cité le 29 mai 2026]. Disponible au [https://www.nctsn.org/sites/default/files/resources/resource-guide/samhsa\\_trauma.pdf](https://www.nctsn.org/sites/default/files/resources/resource-guide/samhsa_trauma.pdf)
- <sup>10</sup> Loi visant à soutenir l'avenir des enfants, S.O. 2024, c. 17 [Internet]. 2024 [cité le 29 mai 2026]. Disponible au <https://www.ontario.ca/lois/loi/s24017>
- <sup>11</sup> Loi sur l'adoption internationale, S.O. 1998, c. 29 [Internet]. 1998 [cité le 27 mai 2026]. Disponible au <https://www.ontario.ca/lois/loi/98i29>
- <sup>12</sup> Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, S.O. 2005, c. 11 [Internet]. 2005 [cité le 5 mai 2026]. Disponible au <https://www.ontario.ca/lois/loi/05a11>
- <sup>13</sup> Loi sur le programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, S.O. 1997, c. 25 [Internet]. 1997 [cité le 7 mai 2026]. Disponible au <https://www.ontario.ca/lois/loi/97o25b>
- <sup>14</sup> Loi sur la santé mentale, R.S.O. 1990, c. M.7 [Internet]. 1990 [cité le 29 mai 2026]. Disponible au <https://www.ontario.ca/lois/loi/90m07>
- <sup>15</sup> Loi sur la réduction au minimum de l'utilisation de la contention sur les malades, S.O. 2001, c. 16 [Internet]. 2001 [cité le 9 mai 2026]. Disponible au <https://www.ontario.ca/lois/loi/01p16>
- <sup>16</sup> Loi contre le racisme, S.O. 2017, c. 15 [Internet]. 2017 [cité le 21 mai 2026]. Disponible au <https://www.ontario.ca/lois/loi/17a15>
- <sup>17</sup> Gouvernement de l'Ontario. *Rapport annuel d'étape 2024 : Plan stratégique de l'Ontario contre le racisme* [Analyse succincte sur Internet]. 2024 [cité le 10 mai 2026]. Disponible au <https://www.ontario.ca/fr/document/rapport-annuel-detape-2024-plan-strategique-de-lontario-contre-le-racisme/politiques>
- <sup>18</sup> Code des droits de la personne, R.S.O. 1990, c. H.19 [Internet]. 1990 [cité le 5 mai 2026]. Disponible au <https://www.ontario.ca/lois/loi/90h19>
- <sup>19</sup> Loi sur la stratégie de lutte contre la traite des personnes, S.O. 2021, c. 21, Sched. 2 [Internet]. 2021 [cité le 7 mai 2026]. Disponible au <https://www.ontario.ca/lois/loi/s21021>

# RÉFÉRENCES

- <sup>20</sup> *Loi sur la prévention de la traite de personnes et les recours en la matière*, 2017, S.O. 2017, c. 12, Sched. 2 [Internet]. 2017 [cité le 4 mai 2026]. Disponible au <https://www.ontario.ca/lois/loi/s21021#BK6>
- <sup>21</sup> *Loi sur le contrôle du cannabis*, S.O. 2017, c. 26, Sched. 1 [Internet]. 2017 [cité le 9 mai 2026]. Disponible au <https://www.ontario.ca/lois/loi/17c26>
- <sup>22</sup> *Loi sur la protection des enfants artistes*, S.O. 2015, c. 2 [Internet]. 2015 [cité le 8 mai 2026]. Disponible au <https://www.ontario.ca/lois/loi/15p02>
- <sup>23</sup> *Loi Christopher de 2000 sur le registre des délinquants sexuels*, S.O. 2000, c. 1 [Internet]. 2000 [cité le 1er mai 2026]. Disponible au <https://www.ontario.ca/lois/loi/00c01>
- <sup>24</sup> *Loi Erin de 2024 sur la prévention et le signalement des mauvais traitements d'ordre sexuel à l'égard des enfants*, S.O. 2024, c. 33 [Internet]. 2024 [cité le 11 mai 2026]. Disponible au <https://www.ontario.ca/lois/loi/s24033>
- <sup>25</sup> *Loi sur les renseignements relatifs au contenu des films*, S.O. 2020, c. 36, Sched. 12 [Internet]. 2020 [cité le 8 mai 2026]. Disponible au <https://www.ontario.ca/lois/loi/20f36>
- <sup>26</sup> *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, S.O. 2017, c. 14, Sched. 1 [Internet]. 2017 [cité le 2 mai 2026]. Disponible au <https://www.ontario.ca/lois/loi/17c14>
- <sup>27</sup> Public Health Agency of Canada. *Provincial and Territorial Child Protection Legislation and Policy-2023* [Internet]. 2025 [cité le 9 mai 2026]. Disponible au [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2025/aspc-phac/HP35-116-2025-eng.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2025/aspc-phac/HP35-116-2025-eng.pdf)
- <sup>28</sup> *Loi portant la réforme du droit de l'enfance*, R.S.O. 1990, c. C.12 [Internet]. 1990 [cité le 10 mai 2026]. Disponible au <https://www.ontario.ca/lois/loi/90c12>
- <sup>29</sup> *Loi sur le droit de la famille*, R.S.O. 1990, c. F.3 [Internet]. 1990 [cité le 12 mai 2026]. Disponible au <https://www.ontario.ca/lois/loi/90f03>
- <sup>30</sup> *Loi sur la Convention sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille*, S.O. 2023, c. 9, Sched. 16 [Internet]. 2023 [cité le 2 mai 2026]. Disponible au <https://www.ontario.ca/lois/loi/23i09>
- <sup>31</sup> *Loi sur les services sociaux dispensés aux Indiens*, R.S.O. 1990, c. I.4 [Internet]. 1990 [cité le 15 mai 2026]. Disponible au <https://www.ontario.ca/lois/loi/90i04>
- <sup>32</sup> *Loi sur la subvention équivalant à la prestation ontarienne pour enfants*, S.O. 2009, c. 18, Sched. 19 [Internet]. 2009 [cité le 15 mai 2026]. Disponible au <https://www.ontario.ca/lois/loi/09o18a>
- <sup>33</sup> *Loi sur la réduction de la pauvreté*, S.O. 2009, c. 10 - Bill 152 [Internet]. 2009 [cité le 15 mai 2026]. Disponible au <https://www.ontario.ca/lois/loi/s09o10>
- <sup>34</sup> *Charte de 1995 des droits des victimes d'infractions criminelles*, S.O. 1995, c. 6 [Internet]. 1995 [cité le 15 mai 2026]. Disponible au <https://www.ontario.ca/lois/loi/95v06>
- <sup>35</sup> *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, S.C. 2019, c. 24 [Internet]. 2019 [cité le 14 mai 2026]. Disponible au <https://laws-lois.justice.gc.ca/PDF/F-11.73.pdf>
- <sup>36</sup> Saugeen First Nation. *Zaag'idiwin*. Saugeen First Nation. 2025. Disponible au <https://saugeenfirstnation.com/wp-content/uploads/2025/11/Zaagidiwin-in-Force-4912-8832-1402-1.pdf>
- <sup>37</sup> Algonquins of Pikwakanagan First Nation. *Nigig Nibi Ki-win*. Algonquins of Pikwakanagan First Nation. 2024. Disponible au <https://nigignibi.com/files/nigig-nibi-ki-win.pdf>

**Référence suggérée :** Savard, L., Collin-Vézina, D., Saint-Girons, M., Hémond-Dussault, V., Bousand-Nadler, L., Breton, C., Gonzalez, A., Heer, B., Ketelaars, T., Ratnam, C., Simpson, M., Stewart, S., Wekerle, C. (2026). Une analyse sensible aux traumatismes des politiques pour les enfants et adolescent-e-s de l'Ontario. Consortium Canadien sur le trauma chez les enfants et adolescents.

Notre équipe souhaite remercier Gabrielle Chapdelaine pour sa contribution à cette fiche d'information.



# Vous voulez vous impliquer ? Contactez-nous **ici** !



[info@traumaconsortium.com](mailto:info@traumaconsortium.com)



[www.traumaconsortium.com](http://www.traumaconsortium.com)



[www.facebook.com/canadianconsortium](https://www.facebook.com/canadianconsortium)



[www.linkedin.com/company/canadian-consortium-on-child-youth-trauma](https://www.linkedin.com/company/canadian-consortium-on-child-youth-trauma)